

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Tombé

## AMENDEMENT

N° 4248

présenté par  
M. Jacobelli

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« en valorisant les solutions fondées sur la nature, compte tenu de la trajectoire du réchauffement de référence, »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La nécessaire adaptation de notre agriculture aux phénomènes climatiques extrêmes doit se faire de manière pragmatique, par étape et ne doit pas être soumise à une logique idéologique. Notre priorité doit être la protection de notre souveraineté alimentaire. La préservation de la nature est un objectif essentiel, de même que d'inscrire notre agriculture dans un plus grand respect des processus naturels, mais ne doit pas être exclusif de solutions fondées sur la recherche scientifique, ni faire obstacle à la souveraineté alimentaire.